RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 07629
Numéro SIREN : 442 395 448
Nom ou dénomination : Direct Energie

Ce dépôt a été enregistré le 28/09/2018 sous le numéro de dépôt 94643



20180946432017

DATE DEPOT : 28/09/2018

N° DE DEPOT : 94643

N° GESTION : 2006B07629

N° SIREN : 442395448

DENOMINATION : Direct Energie

ADRESSE : 2 bis rue Louis Armand 75015 Paris

MILLESIME : 2017

.

DIRECT ENERGIE
Société Anonyme au capital de 4 488 677,20 €
Siège social : 2 bis, rue Louis Armand
75015 Paris
442 395 448 RCS Paris



PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 29 MAI 2018

EXTRAIT

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt-neuf Mai,
A 10 heures,

Les actionnaires de la société Direct Energie, société anonyme au capital de 4 488 677,20 €, dont le siège social est 2 bis, rue Louis Armand, 75015 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 442 395 448 (la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Mixte à Chateauform' City George V, situé 28 Avenue George V, 75008, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, par avis publié le 23 avril 2018 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires par avis publié le 23 avril 2018 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 14 mai 2018 adressée à chaque actionnaire nominatif.

[...]

1ÈRE RESOLUTION
(Approbation des comptes socioux et des charges non déductibles de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code, qui s'élèvent à un montant global de 76 761 euros, ainsi que le montant, s'élevant à 25 587 euros, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces mêmes dépenses et charges.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité,
65 728 720 voix ayant voté pour, 200 voix ayant voté contre et 1 894 057 voix s'étant abstenues.

2ÈME RESOLUTION
(Approbotion des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution mise oux voix est adoptée à lo mojorité,
65 728 720 voix oyont voté pour, 200 voix oyont voté contre et 1 894 057 voix s'étont obstenues.

3ÈME RESOLUTION
(Affectotion du résultot de l'exercice et fixotion du montont du dividende)

L' Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, constatant que le résultat net de l'exercice 2017 se traduit par un bénéfice de 16 747 799,17 euros et que le report à nouveau bénéficiaire s'élève à la somme de 169 820 127,98 euros formant un bénéfice distribuable d'un montant de 186 567 927,15 euros décide, sur la proposition du Conseil d'administration de l'affecter de la manière suivante :

(i) A la dotation à la réserve légale, à hauteur de 36 920,08 euros ;
(ii) Au versement d'un dividende aux actionnaires d'un montant nominal de 0,35 euros par action ;
(iii) Le solde du bénéfice distribuable étant affecté au poste « Report à nouveau ».

La date de détachement du dividende est le 1er juin 2018 et le dividende à distribuer sera mis en paiement le 5 juin 2018. Si, lors de la mise en paiement de ce dividende, la Société détient un certain nombre de ses propres actions, le dividende relatif à ces actions sera maintenu sur le compte « Report à nouveau ».

La loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 a apporté des changements au régime de taxation des dividendes. Lorsqu'il est versé à des personnes physiques domiciliés fiscalement en France, soit le dividende est soumis à un prélèvement forfaitaire unique sur le dividende brut au taux forfaitaire de 12,8 % (article 200 A du Code général des impôts), soit il est, sur option, soumis à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif après un abattement de 40 % (Article 200 A, 2. et 158-3 1° du Code général des impôts). Cette option est à exercer lors du dépôt de la déclaration de revenu et au plus tard avant la date limite de déclaration. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte du versement d'un dividende de 0,25 euros par actions le 6 juin 2017 au titre de l'exercice 2016, de 0,20 euros par action le 9 juin 2016 au titre de l'exercice 2015 et de 0,15 euros par action le 9 juin 2015 au titre de l'exercice 2014, et qu'aucun versement n'a eu lieu en 2014. Les dividendes versés en 2015, 2016 et 2017 étaient intégralement éligibles à l'abattement de 40% en application du 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts susmentionné.

Cette résolution mise oux voix est adoptée à lo mojorité,
65 728 747 voix oyont voté pour, 0 voix oyont voté contre et 1 894 330 voix s'étont obstenues.

[...]

32ÈME RESOLUTION

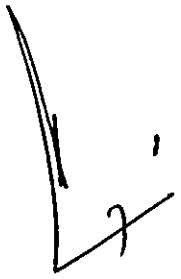
(Pouvoir pour l'accomplissement des formolités légoles)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales de publicité.

Cette résolution mise oux voix est adoptée à la majorité,
65 728 898 voix ayant voté pour, 0 voix oyont voté contre et 1 894 079 voix s'étont abstenues.

[...]

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,
Monsieur Xavier Caïtucoli.

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
S.A. au capital de € 1.723.040
434 209 797 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Direct Energie

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Direct Energie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Direct Energie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1. « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels mentionnant l'application à compter du 1er janvier 2017 du règlement ANC n° 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Chiffre d'affaires relatif à l'énergie livrée non relevée et non facturée

Risque identifié

Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2017 s'élève à 3,821 M€ dont 2 505 M€ au titre de la vente de détail d'énergie (fourniture d'électricité et de gaz). Dans le cadre de la reconnaissance de ce chiffre d'affaires et comme précisé dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société procède à une estimation des ventes d'énergie livrée non relevée et non facturée.

Nous avons considéré que l'estimation du chiffre d'affaires relatif à ces ventes constituait un point clé de l'audit pour la raison suivante :

- votre société est amenée à estimer en fin d'exercice les quantités d'énergie livrée et non facturée dans la mesure où votre société ne dispose pas des relevés à date pour établir une facturation qui traduirait la consommation réelle de l'énergie par les clients. L'estimation de la consommation des clients repose sur les estimations reçues des gestionnaires de réseaux de transport et de distribution, les profils de consommation des clients et les informations exogènes comme les températures mesurées. La détermination de ces quantités s'appuie donc nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact significatif sur les comptes.

Notre réponse

Nous avons examiné les procédures de contrôle interne mises en œuvre par votre société permettant de répondre au risque d'anomalies significatives que nous avons identifié. Dans ce cadre, nous avons testé les contrôles clés mis en place pour couvrir les risques liés à l'estimation de l'énergie livrée et non facturée.

Ces travaux ont été complétés par les procédures suivantes :

- l'examen de la correcte application de la grille tarifaire par typologie de client et, en particulier, selon la réglementation en vigueur ainsi que des taxes et contributions associées qui sont liées aux consommations, aux abonnements et autres frais accessoires ;
- le rapprochement entre les volumes de gaz soutirés estimés par votre société avec les volumes soutirés et facturés par les gestionnaires de réseaux de distribution et de transport ;
- la confrontation de nos propres calculs aux estimations faites par la direction des quantités d'énergie livrée non facturée à la clôture et la correcte retranscription en comptabilité.

Instruments financiers liés aux engagements de livraison à terme

Risque identifié

Comme indiqué dans la note 1 de l'annexe aux comptes annuels, votre société a recours à des hypothèses de valorisation et d'estimation au titre des instruments financiers liés aux engagements de livraison à terme.

Nous avons considéré que la comptabilisation des engagements de livraison à terme d'électricité et de gaz constituait un point clé de l'audit, pour les raisons suivantes :

- la mise en œuvre du règlement ANC 2015-05 est constitutive d'un changement de méthode comptable qui a été appliqué sur option de manière prospective par la société ;
- la marge réalisée sur la commercialisation d'énergie est sensible à l'évolution des coûts d'approvisionnement. Ces coûts découlent des engagements souscrits en amont de la livraison physique des clients ;

- le résultat courant avant impôt varie en fonction de la valeur de ces engagements quand ceux-ci répondent à des stratégies de pur négoce ainsi qu'au résultat de ces engagements lorsqu'ils s'inscrivent dans des stratégies d'optimisation d'actifs.

Notre réponse

Nous avons évalué le dispositif de contrôle interne mis en place par votre société pour s'assurer de la correcte comptabilisation et évaluation des transactions. Nous avons procédé à une analyse critique de la documentation établie par votre société relative à la classification des portefeuilles et du traitement comptable associé au regard du règlement ANC n° 2015-05. Dans ce cadre, nous avons réalisé les contrôles suivants :

- tests des procédures de réconciliation des portefeuilles avec les contreparties mises en place par votre société pour contrôler l'existence et l'exhaustivité des positions ;
- recalcul de la valorisation de l'ensemble des engagements non livrés ;
- examen de l'information figurant en annexe au titre du changement de méthode comptable.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres Informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Direct Energie par l'assemblée générale du 8 juin 2012 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et par les statuts constitutifs du 29 avril 2002 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la seizième année, dont quatre ans depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

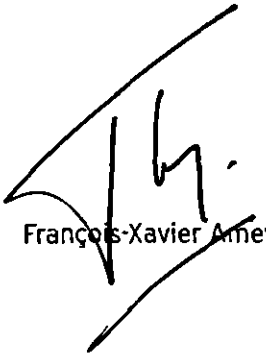
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 15 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES



François-Xavier Ameye

ERNST & YOUNG et Autres



Philippe Diu

Direct Energie

Comptes annuels 2017

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT 3
BILAN - ACTIF 4
BILAN - PASSIF 5
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 6
NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES 6
NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 13
NOTE 3. CHIFFRE D'AFFAIRES 16
NOTE 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES 17
NOTE 5. CHARGES EXTERNES 18
NOTE 6. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES 19
NOTE 7. CHARGES DE PERSONNEL 19
NOTE 8. AUTRES CHARGES 20
NOTE 9. RESULTAT FINANCIER 20
NOTE 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL 21
NOTE 11. IMPÔTS 21
NOTE 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES 22
NOTE 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES 23
NOTE 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION 24
NOTE 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION 24
NOTE 16. DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT 26
NOTE 17. CAPITAUX PROPRES 27
NOTE 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES 28
NOTE 19. DETTES FINANCIERES 29
NOTE 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF 29
NOTE 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN 31
NOTE 22. SITUATION FISCALE 34
NOTE 23. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES 34
NOTE 24. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 36
NOTE 25. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES 37
NOTE 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS 37
NOTE 27. COMPTES CONSOLIDES 37
NOTE 28. EVENEMENTS POST CLÔTURE 37

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	2017	2016
Ventes de marchandises		2 504 730	1 684 041
Production vendue - services		1 316 006	1 065 649
Chiffres d'affaires	3	3 820 736	2 749 690
Production immobilisée		2 355	2 319
Subventions d'exploitation	4	-	7
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges		50 178	41 646
Autres produits		2 097	2 139
PRODUITS D'EXPLOITATION		3 875 366	2 795 801
Achats de marchandises		2 329 730	1 343 006
Variation de stock (marchandises)	5.1	(12 360)	19 361
Achats de matières premières et autres approvisionnements		886 782	739 607
Variation de stock (autres approvisionnements)		(12 938)	(13 000)
Autres achats et charges externes	5.2	101 066	74 494
Achats et charges externes		3 292 279	2 163 467
Impôts, taxes et versements assimilés	6	461 715	325 010
Salaires et traitements		19 559	18 464
Charges sociales		8 655	9 473
Charges de personnel	7	28 215	27 937
Dotations aux amortissements sur immobilisations		28 286	21 992
Dotations aux provisions sur immobilisations		-	332
Dotations aux provisions sur actif circulant		30 936	18 370
Dotations aux provisions pour risques et charges		13 265	41 153
Dotations d'exploitation		72 487	81 847
Autres charges	8	18 090	7 966
CHARGES D'EXPLOITATION		3 872 786	2 606 228
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 580	189 573
Produits financiers de participations		627	346
Autres intérêts et produits assimilés		71	780
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	2 483
Différences positives de change		3	2
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		33	-
Autres produits financiers		11 539	
PRODUITS FINANCIERS		12 273	3 611
Dotations financières aux amortissements et provisions		9 926	3 980
Intérêts et charges assimilées		9 954	9 413
Différences négatives de change		1	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		48	17
CHARGES FINANCIERES		19 929	13 410
RESULTAT FINANCIER	9	(7 656)	(9 799)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(5 076)	179 774
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		24 483	12
Produits exceptionnels sur opérations en capital		142	310
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		24 625	321
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		107	325
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 357	231
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 465	555
RESULTAT EXCEPTIONNEL	10	23 160	(234)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(2)	1 974
Impôts sur les bénéfices	11	1 338	11 374
BENEFICE OU PERTE		16 748	166 191

BILAN - ACTIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2017 Brut	Amort. et dep.	Net	31/12/2016 Net
Concessions, brevets et droits similaires		13 880	(11 543)	2 338	822
Autres immobilisations incorporelles		273 733	(209 781)	63 952	48 508
Immobilisations en cours		2 927	-	2 927	770
Immobilisations incorporelles	**12**	**290 541**	**(221 324)**	**69 217**	**50 100**
Terrains		-	-	-	-
Constructions		-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels		-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles		5 796	(2 041)	3 755	2 343
Immobilisations en cours		-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**12**	**5 796**	**(2 041)**	**3 755**	**2 343**
Participations		419 959	(13 994)	405 966	89 780
Créances rattachées à des participations		78 062	(8 961)	69 100	19 313
Autres immobilisations financières		29 235	-	29 235	9 572
Immobilisations financières	**13**	**527 256**	**(22 955)**	**504 301**	**118 665**
ACTIF IMMOBILISE		**823 593**	**(246 320)**	**577 272**	**171 109**
Matières premières, approvisionnements		25 938	-	25 938	13 000
Marchandises		29 222	-	29 222	16 862
Stocks et En-cours	**14**	**55 160**	**-**	**55 160**	**29 862**
Fournisseurs - Avances et acomptes versés sur commande	15.4	11 125	-	11 125	240
Clients et comptes rattachés	15.1	582 066	(30 964)	551 102	424 899
Autres créances	15.4	153 590	-	153 590	88 423
Créances		**746 781**	**(30 964)**	**715 816**	**513 562**
Valeurs mobilières de placement	16	-	-	-	-
Autres titres conférant un droit de propriété	16	-	-	-	-
Disponibilités	16	284 361	-	284 361	365 956
Charges constatées d'avance	15.2	8 545	-	8 545	6 491
Frais d'emission d'emprunt à étaler	15.3	4 174	-	4 174	1 554
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif					
Disponibilités et divers		**297 081**	**-**	**297 081**	**374 001**
ACTIF CIRCULANT		**1 099 022**	**(30 964)**	**1 068 058**	**917 425**
TOTAL ACTIF		**1 922 614**	**(277 285)**	**1 645 330**	**1 088 534**

BILAN - PASSIF

En milliers d'euros	Notes	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel		4 519	4 150
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		164 587	11 157
Réserves		415	408
Report à nouveau		169 820	14 043
Résultat de l'exercice		**16 748**	**166 191**
Subventions d'investissement		639	631
CAPITAUX PROPRES	**17**	**356 728**	**196 581**
Provisions pour risques		41 081	40 761
Provisions pour charges		1 664	1 424
Provisions pour risques et charges	**18**	**42 745**	**42 185**
Autres emprunts obligataires		184 256	184 080
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		233 861	3 830
Emprunts et dettes financières divers		63 290	141 144
Dettes financières	**19**	**481 408**	**329 054**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		382 810	248 038
Dettes fiscales et sociales		284 699	271 448
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		27 175	326
Autres dettes		12	-
Dettes diverses	**20.1**	**694 696**	**519 813**
Produits constatés d'avance	**20.2**	**1 523**	**901**
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**20.3**	**68 230**	**-**
DETTES		**1 288 602**	**891 953**
TOTAL PASSIF		**1 645 330**	**1 088 534**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Direct Energie (« la Société »), maison-mère du Groupe Direct Energie, est un fournisseur alternatif d'énergie pour les particuliers, les petites entreprises, les réseaux multi-sites et les collectivités locales.

NOTE 1. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité avec le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif à la réécriture du plan comptable général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base:

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des nouvelles normes d'application obligatoire,
- Indépendance des exercices,

donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

A compter du 1er janvier 2017, le Groupe a ainsi mis en œuvre le règlement n° 2015-05 de l'autorité des normes comptables (ANC) relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture. Compte tenu des dispositions de l'article 17 de ce règlement, qui permet de limiter la comptabilisation des changements de méthode comptable aux seules opérations existantes au 1er janvier 2017, date d'entrée en vigueur de ce nouveau règlement, sa mise en œuvre a été sans impact sur les capitaux propres d'ouverture de la société.

Les états financiers et les notes annexes aux états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

1.1 Utilisation d'estimations et de jugements

L'établissement des états financiers nécessite le recours par la Société à des estimations et jugements qui affectent les montants inscrits dans les états financiers et les notes annexes. En fonction de l'évolution des hypothèses considérées ou de conditions économiques différentes de celles existant à la date de clôture, les montants qui figureront dans les états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles la Société a recours à des estimations et jugements sont : l'évaluation des provisions pour risques et charges, le chiffre d'affaires relatif à l'énergie livrée, non relevée, non facturée, la détermination des valeurs actuelles de certaines immobilisations dans le cadre de tests de dépréciation, la détermination de la juste valeur des contrats de livraison d'énergie non qualifiables de couverture

Les états financiers reflètent les meilleures estimations dont dispose la Société, sur la base des informations existantes à la date de clôture des comptes.

1.2 Immobilisations incorporelles et corporelles

1.2.1 Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement composé de coûts d'acquisitions des clients, de logiciels et de concessions, brevets et droits similaires. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'acquisitions des clients correspondent aux dépenses externes encourues par la société et directement affectables à des contrats signés avec des clients. Ces dépenses sont principalement constituées des commissions versées aux prestataires de vente et des frais de traitement de dossier lors de l'activation. Dès lors que la Société estime que ces contrats clients généreront des avantages économiques futurs pour la société, ces dépenses sont enregistrées en immobilisations incorporelles.

Certains frais de développement de projets, principalement informatiques, sont comptabilisés en immobilisations incorporelles lorsqu'ils satisfont à des conditions précises notamment sur la faisabilité technique et la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs.

Les dépenses de recherches sont comptabilisées en charge dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

1.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement constituées des aménagements des locaux, du matériel informatique et du mobilier de bureau. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais accessoires.

Lorsque les éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, l'actif est comptabilisé globalement. Si, dès l'origine, un ou plusieurs éléments ont chacun des durées d'utilité différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et fait l'objet d'un plan d'amortissement propre.

1.2.3 Amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties selon le mode linéaire. Les durées d'amortissement sont fondées sur les durées d'utilité déterminées en fonction de l'utilisation attendue des immobilisations. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- Coûts d'acquisitions des clients	Linéaire 4 ans
- Logiciels et autres immobilisations incorporelles	Linéaire 3 à 5 ans
- Installations générales, aménagements divers	Linéaire 3 à 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire 3 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire 4 ans

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux amortissements sur immobilisations ».

1.2.4 Dépréciations

A chaque clôture, la Société apprécie s'il existe des indices de perte de valeur des immobilisations. Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable de l'actif immobilisé à sa valeur actuelle, définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité du bien pour l'entreprise. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées au compte de résultat dans la ligne « Dotations aux dépréciations sur immobilisations ».

1.3 Immobilisations financières

1.3.1 Titres de participation

Les titres de participation sont des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle sur la société émettrice et permettent d'établir des relations d'affaires. Ils sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition augmenté des frais accessoires directement liés.

Une provision pour dépréciation peut être constituée sur les titres en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur d'utilité est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte notamment de la situation nette des sociétés émettrices et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

1.3.2 Créances rattachées à des participations

Il s'agit essentiellement de financements par la Société des besoins de trésorerie des filiales du groupe afin de permettre leur développement interne et externe. Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. En liaison avec l'évaluation des titres de participations, une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur d'utilité de ces créances devient inférieure à leur valeur nominale.

1.3.3 Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières comprennent principalement :

- des dépôts de garantie versés en couverture de risques liés aux opérations réalisées sur l'activité « vente en gros ». Ces dépôts sont révisés régulièrement avec les contreparties de la Société en fonction des opérations en cours et de la volatilité du marché. Le montant figurant au bilan correspond à la valorisation de ces dépôts au dernier jour de l'exercice ;

- des dépôts réalisés au titre des contrats de fourniture d'électricité et de gaz auprès des contreparties de la Société, y compris envers la Caisse des Dépôts et Consignations au titre de l'Arenh ;

- des dépôts de garantie versés dans le cadre des locations immobilières des locaux de la Société.

1.4 Stocks et en-cours

Sont enregistrés dans les comptes de stocks:

- Le stock de gaz, valorisé à l'entrée au coût moyen d'achat intégrant les frais de transport et à la sortie mensuellement selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré,
- les certificats relatifs au mécanisme d'obligation de capacités, introduit par les pouvoirs publics au quatrième trimestre 2016, et applicable aux fournisseurs d'électricité à compter de l'année 2017. Ce stock est valorisé selon la méthode du cout moyen unitaire pondéré,
- Les Certificats d'Economies d'Energie (CEE).

Certificats de capacités

Suite à la décision de la Commission Européenne, rendue début novembre 2016 et ayant jugé compatible avec la réglementation européenne le marché de capacité proposé par la France, le mécanisme de capacité français est entré formellement en vigueur. Celui-ci se traduit à compter du 1er janvier 2017 pour les fournisseurs d'électricité, par l'obligation de disposer de certificats de capacités à hauteur des besoins de leur parc client à la pointe de consommation, et pour les producteurs d'électricité, par l'obtention de certificats, cessibles sur le marché, à mesure de leur disponibilité effective.

La société comptabilise un stock de certificats de capacité valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les certificats détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation et à l'inverse une provision si les volumes de certificats de capacités sont inférieurs. Cette provision est évaluée sur la base des prix de marché à la clôture.

Certificats d'économie d'énergie

La loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique (loi POPE) impose aux vendeurs d'énergie la promotion active de l'efficacité énergétique auprès de leurs clients. En fin de chaque période, les vendeurs d'énergie doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats d'économie d'énergie (en KWh CUMAC) équivalent à leurs obligations, calculées en fonction des ventes d'énergie réalisées sur une période définie. Les certificats sont obtenus à la suite d'actions entreprises en propre par les opérateurs ou par l'achat à d'autres acteurs ayant mené des opérations d'économies d'énergie. En cas de non-respect de leurs obligations, les vendeurs d'énergie doivent s'acquitter d'une pénalité libératoire.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique a instauré un nouveau type de certificats d'économie d'énergie spécifiquement dédié à des actions d'économies d'énergie réalisées au bénéfice de ménages en situation de précarité énergétique.

La société comptabilise un stock de CEE valorisé au coût unitaire moyen pondéré d'achat lorsque les CEE détenus en date de clôture comptable sont supérieurs à l'obligation découlant des volumes d'énergie commercialisés auprès des clients finaux et à l'inverse une provision si les volumes de CEE sont inférieurs à l'obligation cumulée du Groupe relative aux économies d'énergie. Cette provision est évaluée en tenant compte des CEE acquis à terme et pour le solde de l'obligation, sur la base des prix de marché à la clôture.

A la clôture, la Société prend en compte les perspectives de prix et de consommation pour déterminer la valeur probable de réalisation des stocks et comptabilise le cas échéant une dépréciation lorsque celle-ci est inférieure au coût moyen pondéré.

1.5 Créances d'exploitation

1.5.1 Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Elles intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, relevée et non facturée et celles relatives à l'énergie livrée non relevée et non facturée.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation statistique qui prend en compte l'ancienneté des créances et les données historiques de recouvrement de la Société.

La Société reconnait une perte sur créance irrécouvrable dès lors qu'elle reçoit de la part de ses prestataires de recouvrement un certificat d'irrécouvrabilité ou, dans le cas d'un client professionnel, au regard des conséquences d'une procédure collective.

1.5.2 Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles comprennent principalement des créances liées à la taxe sur la valeur ajoutée.

Une provision pour dépréciation des autres créances est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

1.6 Trésorerie

Les valeurs mobilières de placement sont principalement constituées de SICAV monétaires et sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les moins-values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les gains potentiels non comptabilisés.

1.7 Charges constatées d'avance

Dans le cadre de l'affectation d'énergie par le gestionnaire du réseau et sur la base de relèves d'index encadrant la période de consommation, des ajustements peuvent être comptabilisés en charges constatées d'avance ou en dettes fournisseurs selon le sens de ces ajustements.

1.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées par la Société si les trois conditions suivantes sont remplies :

- il existe une obligation actuelle vis-à-vis d'un tiers (juridique ou implicite) qui résulte d'un événement passé, antérieur à la date de clôture ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Dans des cas extrêmement rares, il se peut qu'une provision ne puisse être comptabilisée par manque d'estimation fiable. Cette obligation est alors indiquée dans les notes annexes en tant que passif éventuel.

1.9 Provisions pour avantages du personnel

Conformément à l'option offerte par l'avis du Comité d'Urgence du CNC n°2000-A du 6 juillet 2000, la Société inscrit à son passif sous forme de provision les engagements accordés au personnel correspondant au versement d'indemnités de fin de carrière déterminées en fonction de la convention collective en vigueur au sein de la Société.

Il n'existe pas d'autre engagement de la Société envers le personnel susceptible de faire l'objet de provisions.

La valorisation du montant de ces indemnités est effectuée sur la base d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédits projetées. Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, de projection de salaires qui tiennent compte des facteurs propres à la Société ainsi que de facteurs macro-économiques (taux d'inflation, taux d'actualisation, etc.).

1.10 Dettes financières et autres dettes

Les dettes financières et les autres dettes diverses de la Société sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

1.11 Opérations à terme

La Société conclut, dans le cadre de son activité, des achats et ventes à terme d'électricité, de gaz et de CO2 sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé (EEX, Powernext, Belpex, Ice Endex).

Ces opérations sont considérées comme des « contrats relatifs à des marchandises » et rentrent dans le cadre du nouveau règlement 2015-05 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatifs aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture que la Société a donc appliqué à partir du 01 janvier 2017.

Compte tenu des dispositions de l'article 17 de ce règlement, qui permet de limiter la comptabilisation des changements de méthode comptable aux seules opérations existantes au 1er janvier 2017, date d'entrée en vigueur de ce nouveau règlement, sa mise en œuvre a été sans impact sur les capitaux propres d'ouverture de la société

La très large majorité des contrats de livraison à terme d'électricité, de gaz et de CO2, négociés par la société correspondent à des instruments éligibles à la comptabilité de couverture dans la mesure où ces contrats sont négociés dans l'objectif d'approvisionner la clientèle du groupe. A ce titre :

- Aucune provision pour risque n'est constatée en cas de perte latente sur ces produits dérivés,
- Les variations de valeur latente des contrats en cours à la clôture ne sont pas comptabilisées,
- L'impact en compte de résultat de la période des dénouements des contrats négociés sur les marchés de gros réglementés est différé sur la période de livraison effective de l'énergie:

- Les appels de marge encaissés ou payés sur ces contrats à terme sont comptabilisés en disponibilités ou en dettes financières, aucun changement par rapport à l'exercice précédent
- Les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés (dénouement en cascade (« cascading »), ajustement de résultat (« P&L adjustment ») et compensation (« netting ») sont comptabilisés dans des comptes de différences d'évaluation sur instruments de trésorerie actif ou passif jusqu'à la date de livraison, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés au compte de résultat dès leur encaissement ou décaissement

Les montants nominaux des contrats constituent des engagements hors bilan présentés dans la note 21 des annexes.

1.12 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose entre une activité de « vente au détail » et une activité de « vente en gros ». L'activité de détail correspond à la fourniture d'énergie aux utilisateurs finaux ainsi qu'à des prestations liées à l'acheminement de cette énergie, tandis que l'activité de vente en gros représente les livraisons d'énergie sur le réseau français réalisées lors d'opérations sur un marché organisé ou de gré à gré avec d'autres opérateurs de marché.

La Société constate un produit quand :

- l'existence du contrat est acquise ;
- la livraison a eu lieu ou la prestation de service est achevée ;
- le prix est fixé ou déterminable ;
- le caractère recouvrable des créances est probable.

Pour la détermination des quantités d'énergie livrée de l'activité de détail, la Société est amenée à estimer ces quantités en se basant notamment sur :

- des profils de consommation des clients de la société ;
- des données de consommation des clients transmises par les gestionnaires de réseau ;
- des informations extérieures telles que les températures réalisées ;
- des données relatives au volume d'énergie affecté à la société par le gestionnaire du réseau.
 La détermination de ces quantités s'appuie nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les comptes.

Pour les opérations de l'activité de gros, le chiffre d'affaires est reconnu à la date de leur dénouement à savoir à la livraison physique.

1.13 Impôts

Les impôts sont comptabilisés selon la méthode de l'impôt exigible.

Note 2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

2.1 Acquisition de la société Quadran

La Société a procédé à l'acquisition, le 31 octobre 2017, de 100% du capital de la société Quadran, l'un des principaux producteurs d'énergies renouvelables en France. Cette opération porte sur un périmètre intégrant les activités éoliennes terrestres, solaires, hydrauliques et biogaz en France métropolitaine ainsi que sur les activités renouvelables de Quadran dans les DOM TOM.

La transaction a été réalisée pour un montant de 345 millions d'euros (dont 319 M€ d'acquisition de titres et 26 M€ de compte courant), hors complément de prix résiduel :

- 304 millions d'euros réglés en numéraire à la date de réalisation,
- 25 millions d'euros versés en numéraire en janvier 2018, et
- 327 428 nouvelles actions Direct Energie libérées au profit de Lucia Holding au prix unitaire de 49,205 euros. Cette émission de nouvelles actions vient en rémunération de l'apport d'une partie des titres Quadran pour une valorisation d'environ 16 millions.

Le complément de prix résiduel d'un montant maximum de 72 millions d'euros, notamment lié au rythme de mise en service des parcs à venir d'ici mi-2019, sera payable en numéraire à hauteur d'un maximum de 13 millions d'euros et par l'exercice de bons de souscriptions d'actions attachés aux nouvelles actions émises, dans la limite de 59 millions d'euros. Leur exercice, au prix unitaire de 49,205 euros, donnerait lieu à la création de 1 196 807 actions représentant une dilution d'environ 2,65% du capital après émission.

Grâce à cette acquisition, Direct Energie confirme sa position d'acteur global intégré disposant d'un mix de production diversifié et d'une position stratégique dans la fourniture.

Pour financer cette opération, Direct Energie a souscrit un crédit syndiqué d'un montant total de 230 M€ à taux variable et d'une durée de 5 ans, ayant fait l'objet d'une couverture à taux fixe pour son intégralité.

Elle a également procédé à une augmentation de capital dans les conditions décrites dans la note 2.3 pour un montant d'environ 130 millions d'euros afin de financer une partie de l'acquisition de Quadran.

2.2 Cession de la participation détenue dans Direct Energie EBM Entreprise

Le 31 décembre 2017, Direct Energie a cédé à son actionnaire EBM Trirhena AG les 50% du capital et des droits de vote de la société Direct Energie-EBM Entreprises spécialisée dans la commercialisation de gaz et d'électricité auprès de clients télé-relevés. EBM Trirhena AG devient ainsi actionnaire à 100% de cette société renommée « EBM Energie France ».

Le prix de cession s'est élevé à 1 euro pour les titres et 1.2 millions d'euros pour le compte courant.

Pour une durée transitoire, Direct Energie réalise des prestations de service, notamment dans les domaines de l'énergie, de la comptabilité et de la facturation, au profit de cette société.

2.3 Evolution du capital de la Société

Durant l'exercice 2017, 3 692 008 actions de la Société ont été créées, portant ainsi le montant du capital social à la somme de 4 519 086,80 euros, contre 4 149 886,0 euros en début de période.

738 318 actions nouvelles émises par la Société correspondent à des levées d'options de souscription d'actions attribuées aux membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ou de ses filiales.

Le 11 juillet 2017, la Société a décidé de lancer une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé et effectuée par construction accélérée d'un livre d'ordres, portant sur 2 626 262 actions nouvelles. Cette augmentation a été définitivement réalisée le 12 juillet 2017, à un prix de souscription s'élevant à 49,50 euros par action. Le produit brut de cette augmentation de capital s'est élevé à 130 millions d'euros. Le règlement-livraison et l'admission des nouvelles actions sur Euronext Paris est intervenu le 17 juillet 2017.Cette augmentation de capital, principalement destinée à financer une partie de l'acquisition de Quadran, visait également à renforcer la structure financière du Groupe pour accompagner la forte croissance commerciale et accroître sa flexibilité dans un secteur d'activité en pleine évolution. Les actionnaires de référence de Direct Energie, ont souscrit pour un montant de 30 millions d'euros à l'augmentation de capital.

Enfin, 327 428 actions ont été créées par la Société le 31 octobre 2017, suite à l'acquisition de Quadran, et libérées au profit de Lucia Holding. A chacune de ces actions sont assortis quatre bons de souscription d'actions exerçables au prix unitaire de 49,20 euros, dans la limite d'un montant maximum de 1 196 807 actions nouvelles à émettre et permettant de rémunérer le complément de prix résiduel lié à l'acquisition de Quadran et notamment au rythme de mise en service des projets à venir d'ici mi-2019.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de son programme de rachat d'actions décidé par le Conseil d'administration du 13 décembre 2016, la Société a confié à un prestataire de service d'investissement un mandat portant sur l'acquisition de ses propres actions dans la limite d'un volume de 250 000 actions destinées à être annulées. Conformément à la décision de l'assemblée générale mixte du 9 juin 2016, le prix des actions achetées ne pouvait pas dépasser la limite de 50 euros par action. L'enveloppe de 250 000 actions a été intégralement rachetée par la Société entre le 1er février et le 24 avril 2017.

Le Conseil d'administration du 13 mars 2017 a décidé de proposer à l'assemblée générale du 30 mai 2017 le renouvellement de cette autorisation aux mêmes conditions à l'exception du prix unitaire maximum qui a été porté par l'assemblée à 70 euros. Dans ce cadre, un second mandat a été confié au même prestataire le 7 août 2017 portant sur un volume supplémentaire de 150 000 actions également destinées à être annulées. L'enveloppe complémentaire de 150 000 actions a été intégralement rachetée par la Société entre le 8 août 2017 et le 25 septembre 2017.

Il sera proposé au prochain Conseil d'administration de la Société de procéder à l'annulation de ces actions auto-détenues.

2.4 Résolution de litiges

Au cours du deuxième semestre 2017, la Société a mis un terme à des recours initiés contre plusieurs décisions administratives et judicaires relatives aux marchés de la fourniture d'énergie. En contrepartie, le Groupe a perçu un montant de 24 millions d'euros.

2.5 Délibérations de la Commission de Régulation de l'Energie

Suite aux décisions rendues en 2016 respectivement par la Cour d'Appel de Paris et le Conseil d'Etat en matière de rémunération des fournisseurs au titre des prestations réalisées pour le compte des gestionnaires de réseau de distribution, la CRE a lancé, au cours du second trimestre 2017, une consultation auprès des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) en électricité et en gaz naturel et des fournisseurs, visant à recueillir leurs avis afférents notamment au niveau de rémunération des peines et soins devant être versés aux fournisseurs pour les prestations de gestion de clientèle qu'ils accomplissent au nom et pour le compte des GRD.

Cette consultation a abouti à l'adoption, le 7 septembre 2017, de quatre projets de délibérations visant à encadrer cette rémunération des fournisseurs, tant pour le passé, qu'à compter du 1er janvier 2018. Ces délibérations ont été adoptées définitivement au cours du quatrième trimestre 2017 (deux ont depuis été modifiées le 18 janvier 2018) et fixent pour l'avenir la rémunération des fournisseurs et pour le passé un plafond de prise en compte de cette rémunération par les tarifs publics d'accès aux réseaux. Le législateur a par ailleurs inscrit dans la loi n°2017-1839 du 30 décembre 2017 le principe de la rémunération des fournisseurs et a donné compétence à la CRE pour en déterminer le niveau.

Elles se sont traduites par la reconnaissance dans les comptes de la Société d'un produit à recevoir d'un montant total de 5,3 M€, au titre de peines et soins relatifs à des périodes antérieures au 31 décembre 2017.

Note 3. CHIFFRE D'AFFAIRES

En milliers d'euros	2017	2016
Ventes d'électricité aux utilisateurs finaux	810 012	711 810
Reventes d'électricité - activité de gros	848 170	343 033
Vente de gaz aux utilisateurs finaux	188 185	159 165
Revente de gaz, CO2 et pétrole - activité de gros	658 363	470 032
Fourniture d'électricité et de gaz	**2 504 730**	**1 684 041**
Facturation acheminement pour le compte de tiers - électricité	680 234	567 646
Facturation acheminement pour le compte de tiers - gaz	128 969	102 363
CSPE	81	11 892
TCFE et autres taxes	463 993	325 280
Refacturation de frais aux clients	3 294	2 799
Facturation de services annexes	28 718	22 631
Autres prestations de services	10 717	33 038
Prestation de services et autres	**1 316 006**	**1 065 649**
Chiffre d'affaires total	**3 820 736**	**2 749 690**

Le Chiffre d'Affaires « Fourniture d'électricité et de gaz » est constitué :

- de l'électricité et du gaz livrés à destination des clients finaux, essentiellement constitués de clients profilés. Les clients profilés sont des clients qui ont une consommation individuelle plus faible que les télé-relevés, qui ne justifie pas la télé-relève par le gestionnaire de transport ou de distribution. Leur consommation est d'abord estimée puis révisée au relevé visuel du compteur effectué environ deux fois par an.
- de l'électricité et du gaz livrés sur les marchés de gros (livraison sur les points notionnels des réseaux de transport).

A partir du 1er janvier 2016, la CSPE (Contribution au Service Public de l'Electricité) a été remplacée par la TICFE, taxe perçue pour le compte des Douanes et intégrée au budget de l'État en tant que recette.

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), instaurée par la loi Nome au 1er janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final mais le redevable est le fournisseur d'énergie. Dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

La refacturation de frais aux clients est principalement constituée de l'ensemble des frais de gestion répercutés aux clients suite à des incidents de paiements ou à des demandes des clients.

Les facturations des services annexes sont notamment composées des Options et Packs souscrits par les clients qui viennent en complément de leur contrat de fourniture d'énergie. Ces Options permettent aux clients de profiter d'avantages spécifiques (service client dédié, assurance dépannage...).

note 4. PRODUCTION IMMOBILISEE, SUBVENTIONS, REPRISES DE PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES

En milliers d'euros	2017	2016
Production immobilisée	2 355	2 319
Subventions d'exploitation	-	7
Reprise de provisions pour risques et charges	12 705	6 306
Reprises de provisions coûts d'acquisition des clients	-	758
Reprises de provisions dépreciation de stock	-	3 610
Reprises de provisions créances douteuses	18 053	19 261
Reprises sur amortissements	109	-
Transfert de charges	19 311	11 711
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges	50 178	41 646
Prestations sur taxes locales	1 170	955
Produits divers de gestion courante	927	1 183
Autres produits	2 097	2 139
Production immobilisée, reprises de provisions et transfert de charges	54 630	46 111

La Production immobilisée correspond à l'activation des charges de personnel directement affectables à la production d'immobilisations pour la Société. Ce montant comprend essentiellement les charges de personnel des effectifs des services internes dédiés aux systèmes d'informations.

Les transferts de charges comprennent notamment les montants compensés par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de Tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'électricité, de Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz et de Biométhane.

Note 5. CHARGES EXTERNES

5.1 Achats

En milliers d'euros	2017	2016
Achats d'électricité à terme	1 045 090	381 090
Achats d'électricité spot	449 446	422 859
Achats gaz et CO2	795 428	518 498
Charge de réconciliation des flux électriques	20 392	6 119
Charge de réconciliation des flux gaziers	(1 894)	225
Autres frais liés aux achats d'énergie	21 268	14 214
Achats de marchandises	**2 329 730**	**1 343 006**
Variation de stock de marchandises	(12 360)	19 361
Variation de stock - marchandises	**(12 360)**	**19 361**
Acheminement électricité	680 234	567 646
Autres approvisionnements	25 329	13 000
Transport, Stockage, Distribution gaz	181 138	147 070
CSPE	81	11 892
Autres approvisionnements	**886 782**	**739 607**
Variation de stock autres approvisionnements	(12 938)	(13 000)
Variation de stock - autres approvisionnements	**(12 938)**	**(13 000)**
Achats	**3 191 213**	**2 088 974**

5.2 Autres achats et charges externes

En milliers d'euros	2017	2016
Charges liées aux services annexes	2 625	2 171
Sous-traitance	33 516	26 259
Credit bail / Location et charges locatives	2 895	2 277
Honoraires	19 869	10 179
Publicité / Communication	17 553	17 284
Frais postaux et telecom	6 522	5 152
Frais bancaires	9 001	4 497
Primes d'assurance	2 190	883
Autres	6 894	5 791
Autres achats et charges externes	**101 066**	**74 494**

L'augmentation des honoraires est essentiellement due aux honoraires liés à l'acquisition du groupe Quadran.

Au cours de l'exercice, la Société a engagé des dépenses pour acquérir des clients. Une partie de ces charges constitue une immobilisation incorporelle et est inscrite à l'actif du bilan. Au cours de l'exercice, la Société est en mesure de distinguer la part des dépenses à inscrire en charges de celle à inscrire à l'actif et n'utilise donc pas un compte de transfert de charges. Au cours de l'exercice 2017, 35,5 millions d'euros d'autres achats et charges externes ont été comptabilisés en immobilisations incorporelles (représentés principalement par les charges de rémunération des distributeurs, et des prestataires de ventes externalisés, tout particulièrement des centres d'appels, concourant directement à l'acquisition de clients). Ce montant était de 25,7 millions d'euros en 2016.

Note 5. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES

En milliers d'euros	2017	2016
Impôts et taxes sur rémunérations	406	434
Autres impôts et taxes (administration et impôts)	1 596	4 483
Constribution sociale de solidarité et autres	2 391	2 089
TCFE et autres taxes sur le chiffre d'affaires	457 323	318 004
Impôts et taxes	**461 715**	**325 010**

Le poste TCFE et autres taxes est constitué principalement par les taxes douanières TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité également appelée CSPE) et TICGN (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale de Gaz Naturel) et par la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE), instaurée par la loi Nome au 1er janvier 2011 qui a remplacé les Taxes Locales. Ces taxes sont facturées au client final mais le redevable est le fournisseur d'énergie, dès lors il convient de faire apparaitre ces taxes en chiffre d'affaires et en impôts et taxes.

CHARGES DE PERSONNEL

En milliers d'euros	2017	2016
Salaires et traitements	19 559	18 464
Charges sociales	8 655	9 473
Charges de personnel	**28 215**	**27 937**

L'évolution des effectifs moyens sur les deux derniers exercices est la suivante :

	2017	2016
Cadres	255	237
Employés et agents de maitrise	78	88
Effectif moyen	**333**	**325**

Note 8. AUTRES CHARGES

En milliers d'euros	2017	2016
Jetons de présence	150	150
Pertes sur créances irrécouvrables	17 918	7 817
Autres charges de gestion	22	(1)
Autres charges	**18 090**	**7 966**

Les pertes sur créances irrécouvrables sont présentées nettes

- de la compensation reçue d'Enedis correspondant à la part acheminement électricité des impayés pour un montant de 5,4 millions d'euros en 2017 et 5,0 millions d'euros en 2016.
- de la compensation reçue de GRDF correspondant à la part acheminement gaz des impayés pour un montant de 1.6 millions d'euros en 2017 et 11,4 millions d'euros en 2016 (dont 9,8 millions d'euros relatifs à la période 2010-2015)

Note 9. RESULTAT FINANCIER

En milliers d'euros	2017	2016
Reprises sur provisions	-	2 483
Revenus des comptes courants consentis aux filiales	627	346
Plus-values sur reventes de valeurs mobilières de placement	33	-
Différences positives de change	3	2
Revenus des créances commerciales et comptes bancaires	71	780
Autres produits financiers	11 539	-
Produits financiers	**12 273**	**3 611**
Dotations financières aux provisions	(9 926)	(3 980)
Intérêts des comptes courants	-	(1 851)
Intérêts sur comptes bancaires	(1 468)	(1 727)
Intérêts sur emprunts obligataires	(7 694)	(5 836)
Intérêts sur emprunts bancaires	(792)	-
Différences négatives de change	(1)	(0)
Moins-values sur reventes de valeurs mobilières de placement	(48)	(17)
Autres charges financières	-	-
Charges financières	**(19 929)**	**(13 410)**
Résultat financier	**(7 656)**	**(9 799)**

Les autres produits financiers enregistrés en 2017 pour un montant de 11.5 millions d'euros correspondent à des optimisations réalisées par le Groupe au cours de l'année 2017 sur les marchés de l'énergie.

Les dotations et reprises financières aux provisions concernent la société Direct Energie Belgium pour 9.0 millions d'euros en 2017 et la société Direct Energie Génération pour 0.9 millions d'euros en 2017 compte tenu des perspectives de développement de ces deux sociétés.

Note 10. RESULTAT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	2017	2016
Produit de cession des immobilisations	59	231
Subvention d'équipement	83	79
Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
Reprises sur amortissements	-	-
Autres produits exceptionnels	24 483	12
Produits exceptionnels	**24 625**	**321**
VNC des immobilisations cédées	(1 357)	(231)
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
Dotations aux amortissements	-	-
Autres charges exceptionnelles	(107)	(325)
Charges exceptionnelles	**(1 465)**	**(555)**
Résultat exceptionnel	**23 160**	**(234)**

Les poste « Autres produits exceptionnels » se compose essentiellement d'un produit de 24 millions d'euros décrit en note 2.4 – Résolution de litiges.

Le poste « VNC des immobilisations cédées » en 2017 correspond principalement à la cession des titres de Direct Energie EBM Entreprises de 1.3 millions d'euros pour un montant de 1 euro.

IMPÔTS

Pour l'exercice 2017, le calcul et la décomposition de la charge d'impôt, au taux normal de 33.33%, et du résultat net de l'exercice sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros	Resultat avant impôt	Impôt							Résultat net	
		Théorique au taux normal	Retraitements fiscaux	Reports déficitaires propres à imputer	Reports déficitaires base élargie à imputer	Déficits et retraitements intégration	Dû au taux normal	Contributions sur l'impôt	Théorique	Comptable
Resultat courant	(5 076)	(1 692)	282	-	697	483	(230)	(172)	(3 384)	(4 674)
Résultat exceptionnel	23 160	7 720	32	-	(3 834)	(2 654)	1 265	944	15 440	20 951
Participation des salariés	2	1	-	-	(0)	(0)	0	0	1	2
Autres éléments impôts							(469)	-	-	469
TOTAL	18 086	6 029	314	-	(3 137)	(2 171)	566	773	12 057	16 748

Le poste « autres éléments impôts » comprend :

- Le produit lié à l'annulation de la contribution exceptionnelle sur dividendes pour un montant de - 430 milliers d'euros relatif aux exercices 2015 et 2016
- L'impact d'un redressement suite à un contrôle fiscal portant sur les exercices 2014 et 2015 pour un montant de 106 milliers d'euros, et la correction du montant de l'impôt 2016 pour -13 milliers d'euros
- Le crédit d'impôt recherche de l'année pour un montant de - 132 milliers d'euros

Note 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

12.1 Valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	31/12/2016	Aug.	Dim.	31/12/2017
Coûts d'acquisition des clients	197 977	35 724	-	233 701
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	46 537	7 647	272	53 913
Immobilisations en cours	770	2 775	618	2 927
Immobilisations incorporelles	**245 284**	**46 146**	**889**	**290 541**
Installations générales, agencements et divers	1 474	742	-	2 215
Matériel de bureau, informatique et mobilier	2 510	1 323	253	3 581
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	**3 984**	**2 065**	**253**	**5 796**
Immobilisations brutes	**249 268**	**48 211**	**1 142**	**296 337**

Les immobilisations incorporelles en cours au 31/12/2017 concernent essentiellement les coûts relatifs à l'installation et au paramétrage de logiciels, pour la partie qui est encore en développement et non encore amortie.

Les diminutions d'immobilisations incorporelles en cours correspondent essentiellement au transfert, vers les comptes d'immobilisations incorporelles, des immobilisations en cours au 31/12/2016.

12.2 Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2016	Aug.	Dim.	31/12/2017
Coûts d'acquisition des clients	156 929	20 542	-	177 471
Logiciels, autres immobilisations incorporelles	38 255	5 869	272	43 853
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	**195 184**	**26 412**	**272**	**221 324**
Installations générales, agencements et divers	273	176	-	449
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 368	420	195	1 593
Immobilisations en cours	-		-	-
Immobilisations corporelles	**1 641**	**596**	**195**	**2 041**
Amortissements et dépréciations	**196 825**	**27 008**	**467**	**223 365**
Dont amortissements linéaires		*27 008*	-	
Dont amortissements dégressifs		-	-	
Dont dépréciations		-	-	

Note 13. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

13.1 Valeur brute des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2016	Aug.	Dim.	31/12/2017
Titres de participation consolidés	102 134	318 897	1 746	419 285
Titres de participations non consolidés	661	-	-	661
Fiducie	13	-	-	13
Titres de participation	**102 809**	**318 897**	**1 746**	**419 959**
Créances rattachées à des participations	**19 313**	**60 107**	**1 359**	**78 062**
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Autres prêts	-	-	-	-
Dépôts et garanties	9 365	6 759	3 393	12 732
Actions propres	207	16 503	207	16 503
Autres immobilisations financières	**9 572**	**23 262**	**3 600**	**29 235**
Immobilisations financières brutes	**131 694**	**402 266**	**6 704**	**527 256**

L'augmentation des titres de participation est liée à l'acquisition de 100% des titres de la société Quadran pour un montant de 319 millions d'euros (cf. note 2.1). La diminution est liée à la cession de la société Direct Energie EBM Entreprise pour 1.3 millions d'euros (cf. note 2.2) et à l'ajustement du prix d'acquisition de la société Marcinelle pour 0.4 millions d'euros, conformément aux dispositions du contrat d'acquisition.

L'augmentation des actions propres est liée au programme de rachat de 400 000 actions en vue d'annulation (cf note 2.3)

13.2 Provisions pour dépréciation des immobilisations financières

En milliers d'euros	31/12/2016	Dotation	Reprise		31/12/2017
			utilisée	non utilisée	
Participations	13 029	964	-	-	13 994
Créances rattachées à des participations	-	8 961	-	-	8 961
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-
Provisions sur immobilisations financières	**13 029**	**9 926**	**-**	**-**	**22 955**

Les dotations aux provisions pour dépréciation des participations concernent la société Direct Energie Génération pour 0.9 millions d'euros et les dotations aux provisions pour dépréciation des créances rattachées à des participations concernent la société Direct Energie Belgium pour 9.0 millions d'euros compte tenu des perspectives de développement de ces deux sociétés.

Note 14. STOCKS ET EN-COURS DE PRODUCTION

En milliers d'euros	31/12/2016	Aug.	Dim.	31/12/2017
Stocks de fournitures consommables	13 000	25 938	13 000	25 938
Stocks de marchandises	16 862	12 360		29 222
Stock - valeur brute	**29 862**	**38 298**	**13 000**	**55 160**
Dépréciation du stock de fournitures consommabl	-	-	-	-
Dépréciation du stock de marchandises	-	-	-	-
Stock - valeur nette	**29 862**	**38 298**	**13 000**	**55 160**

Le stock de fournitures consommables est composé principalement

- des certificats de capacités relatifs aux années 2018 (17.2 millions d'euros) et 2019 (3.2 millions d'euros)
- de certificats d'économie d'énergie pour 5.3 millions d'euros

Le stock de marchandises est constitué uniquement de gaz.

Note 15. CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

15.1 Créances clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Créances clients	212 156	155 432
Clients - factures à établir	369 910	287 548
Créances clients et comptes rattachés - valeur brute	**582 066**	**442 980**
Dépréciation des créances clients	(30 964)	(18 081)
Créances clients et comptes rattachés - valeur nette	**551 102**	**424 899**

Concernant les factures à établir des clients, la Société propose à ses clients une offre commerciale de mensualisation des paiements (montant mensuel fixe) lui permettant de lisser ses dépenses sur l'année. Avec cette offre, la Société ne facture le client qu'une fois par an lors de sa relève de compteur et effectue une régularisation du plan de mensualisation le cas échéant. Au 31 décembre 2017, la Société a comptabilisé les mensualités payées par ces clients et déterminé également l'équivalent des factures qui auraient été émises pour les périodes correspondantes : le net de ces deux montants est présenté au sein de la rubrique « Factures à établir ».

La variation des provisions pour dépréciations des créances clients se présente ainsi :

En milliers d'euros	31/12/2016	Dotation	Reprise		31/12/2017
			utilisée	non utilisée	
Dépréciation des créances clients	18 081	30 936	18 053	-	30 964

15.2 Charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Energie payée non encore livrée	2 171	354
CEE facturés non encore livrés	2 159	-
Primes d'options d'achats d'électricité	2 190	4 260
Charges générales diverses constatées d'avance	2 025	1 877
Charges constatées d'avances	**8 545**	**6 491**

Les primes d'option d'achats d'électricité correspondent à des options d'achats à terme d'électricité souscrites et exercées en 2016. La charge est étalée au fur et à mesure des livraisons en 2017 et 2018.

15.3 Frais d'émission d'emprunt à étaler

En milliers d'euros	31/12/2016	Aug.	Dim.	31/12/2017
Frais d'émission emprunt à étaler	1 554	3 765	1 145	4 174
Charges à répartir sur plusieurs exercices	**1 554**	**3 765**	**1 145**	**4 174**

Les frais d'émission d'emprunt à étaler se composent :

- des frais d'émission d'emprunts obligataires pour un montant net de 886 milliers d'euros à la clôture, qui sont amortis en mode linéaire sur la durée de chaque tranche.
- des frais liés au crédit syndiqué d'acquisition de Quadran et à une facilité de crédit revolving bancaire, pour un montant de 3 288 milliers d'euros à la clôture qui sont amortis sur 36 ou 60 mois selon le type de commission.

15.4 Etat des échéances des créances

En milliers d'euros	31/12/2017	< 1 an	> 1 an
Créances rattachées à des participations	78 062	78 062	
Autres titres immobilisés	-	-	
Autres prêts	-	-	
Dépôts de garantie	12 732	10 500	2 232
Immobilisations financières hors participations	**90 793**	**88 562**	**2 232**
Fournisseurs, avances et acomptes versés sur commande	11 125	11 125	
Clients et comptes rattachés	582 066	582 066	
Personnel, sécurité sociale et autres organismes sociaux	48	48	
Etat - Taxes sur la valeur ajoutée	97 646	97 646	
Etat - Autres impôts et taxes	10 317	10 317	-
Factor	448	448	
Débiteurs divers	45 131	40 725	4 405
Créances	**746 781**	**742 375**	**4 405**
Charges constatées d'avance	**8 545**	**8 162**	**384**
Frais d'émission emprunts à étaler	**4 174**	**1 096**	**3 078**
Total	**850 293**	**840 194**	**10 099**

15.5 Produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Clients - factures à établir	369 910	287 548
Rabais, remises, ristournes à obtenir	-	-
Etat - produits à recevoir	3 680	-
Divers - produits à recevoir	43 750	8 355
Produits à recevoir	**417 340**	**295 903**

Les produits à recevoir divers comprennent notamment :

- les montants en attente de compensation par la Commission de Régulation de l'Energie dans le cadre des dispositifs de Tarif de Première Nécessité (TPN) pour l'électricité pour un montant de S.8 millions d'euros, de Tarif Spécial de Solidarité (TSS) pour le gaz pour 3.1 millions d'euros et de compensation des surcoûts liés aux achats de Biométhane pour 0.7 millions d'euros
- la part acheminement des créances irrécouvrables du quatrième trimestre 2017 en attente de compensation par Enedis et GRDF pour 3.4 millions d'euros
- Un produit de 24 M€ décrit en note 2.4 – Résolution de litiges, ayant fait l'objet d'un règlement en 201B,
- Le produit à recevoir d'un montant total de S.3 millions d'euros au titre de peines et soins relatifs à des périodes antérieures au 31 décembre 2017 (cf. note 2.S)
- Le produit de cession du compte courant de la société Direct Energie EBM Entreprise pour un montant de 1.2 millions d'euros (cf. note 2.2)

DISPONIBILITES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
SICAV monétaires	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-
Comptes bancaires	268 521	362 726
Appels de marge	15 840	3 230
Disponibilités	**284 361**	**365 956**

Les appels de marge correspondent aux avances sur engagements d'achats et ventes à terme auprès de nos contreparties.

Note 17 CAPITAUX PROPRES

17.1 Variation des capitaux propres

En milliers d'euros	31/12/2016	Affectation résultat	Résultat de l'exercice	Variation Capital	Variation subv. investissement	31/12/2017
Capital social	4 150	-	-	369	-	4 519
Prime d'émission	11 157	-	-	153 430	-	164 587
Prime de fusion	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	408	7	-	-	-	415
Report à nouveau	14 043	155 777	-	-	-	169 820
Résultat de la période	166 191	(166 191)	16 748	-	-	16 748
Subv. d'investissement	631	-	-	-	8	639
Capitaux propres	**196 581**	**(10 407)**	**16 748**	**153 800**	8	**356 728**

17.2 Evolution du capital social

Le capital social est composé au 31 décembre 2017 de 45 190 868 actions ordinaires de même catégorie d'une valeur nominale de 0,1 euro chacune. Le capital social est entièrement libéré. La Société n'a émis ni autorisé aucune action de préférence.

Les mouvements impactant le capital social sont détaillés dans la note 2.3.

17.3 Affectation du résultat

L'Assemblée générale du 30 mai 2017 a décidé le versement d'un dividende de 0.25 euros par action, soit un montant total de 10.4 millions d'euros

Note 18. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers d'euros	31/12/2016	Dotation	Reprise		31/12/2017
			utilisée	non utilisée	
Provisions pour risques	40 761	13 024	9 213	3 492	41 081
Provisions pour charges	1 424	240	-	-	1 664
Provisions pour risques et charges	**42 185**	**13 265**	**9 213**	**3 492**	**42 745**
Dont exploitation		*13 265*	*9 213*	*3 492*	
Dont financier		-	-		
Dont exceptionnel		-	-		

Certificats d'économie d'énergie (cf. note 1.4) et garanties d'origine

Au cours de l'exercice 2017, une dotation complémentaire de 10,9 millions d'euros a été comptabilisée et une reprise de 5,9 millions d'euros a été enregistrée (dont 1.5 millions d'euros non utilisés), portant la provision au 31/12/2017 à 10,6 millions d'euros contre 5,6 au 31/12/2016.

Certificats de capacités (cf. note 1.4)

Au cours de l'exercice, une provision de 2 millions d'euros a été constituée au titre des certificats de capacités 2017.

Provision pour contrats déficitaires sur capacités d'interconnexions gazières

Une provision pour contrat déficitaire d'un montant de 31,6 millions d'euros a été constituée durant l'exercice 2016 au titre des contrats portant sur la réservation, à compter de fin 2011, de capacités d'importation de gaz via la Belgique, pour des durées s'étendant au maximum jusqu'en 2027. La provision a été reprise à hauteur de 6.7 millions d'euros durant l'exercice 2017 (dont 1.9 millions d'euros non utilisés)

Provisions pour charges

Les provisions pour charges correspondent aux provisions pour avantages du personnel de la Société. Les hypothèses actuarielles utilisées pour estimer l'engagement existant au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

- taux d'actualisation de 1,30 % (inflation incluse) ;
- taux d'augmentation des salaires de 2 % ;
- départ à la retraite à l'initiative du salarié ;
- taux de mobilité du personnel variable selon l'âge ;
- table de mortalité INSEE TO 2013-2015.

Note 19. DETTES FINANCIERES

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Autres emprunts obligataires	**184 256**	**184 080**
Emprunts bancaires	233 613	3 456
Concours bancaires	249	374
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	**233 861**	**3 830**
Autres emprunts	2 272	1 756
Dettes financières diverses	61 019	139 388
Emprunts et dettes financières divers	**63 290**	**141 144**
Dettes financières	**481 408**	**329 054**

Le poste emprunts bancaires est constitué au 31 décembre 2017 du crédit syndiqué d'un montant total de 230 M€ à taux variable et d'une durée de 5 ans, ayant fait l'objet d'une couverture à taux fixe pour son intégralité, et de solde créditeurs bancaires pour un montant de 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2017 et 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Les concours bancaires sont exclusivement composés d'intérêts courus à payer.

Les dettes financières diverses se composent principalement :

- des appels de marge correspondant aux avances sur engagements d'achats et ventes à terme reçues de nos contreparties pour 35.6 millions d'euros en 2017 (59 millions d'euros en 2016) et d'ABN AMRO pour 21,2 millions d'euros en 2017 (73.4 millions d'euros en 2016).
- des comptes courants créditeurs avec les filiales de la Société pour 3,9 millions d'euros en 2017 (6,9 millions d'euros en 2016)

Note 20. DETTES DIVERSES ET COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

20.1 Dettes diverses

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs	185 244	95 454
Fournisseurs - factures non parvenues	197 566	152 584
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**382 810**	**248 038**
Dettes fiscales	276 235	260 210
Dettes sociales	8 464	11 238
Dettes fiscales et sociales	**284 699**	**271 448**
Dettes sur immobilisations	**27 175**	**326**
Autres dettes	**12**	**-**
Dettes diverses	**694 696**	**519 813**

20.2 Produits constatés d'avance

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Prestations de service	-	105
Franchise de loyer	762	728
Vente d'énergie	761	67
Produits constatés d'avance	**1 523**	**901**

20.3 Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie - passif

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Gains enregistrés sur opérations à terme d'électricité	67 129	-
Gains enregistrés sur opérations à terme de gaz	886	-
Gains enregistrés sur opérations à terme de CO2	215	-
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**68 230**	**-**

Ce poste est relatif à la mise en place du règlement ANC 2015-05 (cf. note1.11), y sont enregistrés les dénouements techniques propres au fonctionnement des marchés réglementés et réalisés au cours de l'exercice (dénouement en cascade « cascading », ajustement de résultat « P&L adjustment » et compensation « netting ») jusqu'à la date de livraison des produits, qui déclenche leur reprise au compte de résultat

20.4 Ventilation des dettes par échéances

En milliers d'euros	31/12/2017	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Autres emprunts obligataires	184 256	1 256	115 000	68 000
Emprunt et dettes auprès des établissements de crédit	233 861	3 861	230 000	-
Emprunts et dettes financières divers	63 290	62 440	851	
Dettes financières	**481 408**	**67 557**	**345 851**	**68 000**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	382 810	382 810		
Dettes fiscales et sociales	284 699	284 699		
Dettes sur immobilisations	27 175	27 175		
Autres dettes	12	12		
Dettes diverses	**694 696**	**694 696**	**-**	**-**
Produits constatés d'avance	**1 523**	**1 013**	**488**	**22**
Différences d'évaluation sur instruments de trésorerie passif	**68 230**	**67 734**	**495**	**-**
Total	**1 245 856**	**831 000**	**346 834**	**68 022**

20.5 Charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Fournisseurs - factures à recevoir	197 566	152 584
Dettes fiscales et sociales	7 702	12 898
Autres charges à payer	-	-
Charges à payer	**205 268**	**165 483**

Note 21. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

21.1 Engagements d'achats et de ventes d'énergie

Afin d'ajuster ses approvisionnements et couvrir les consommations de ses clients, la Société conclut des contrats fermes ou optionnels d'achats à terme et de vente à terme d'électricité et de gaz sur le marché de gré à gré ou sur un marché organisé.

Au 31 décembre 2017 les engagements résultant de ces contrats sont les suivants :

Notionnels en k€	31/12/2017	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	949 942	652 883	297 059	-
Engagement net sur opération gaz	151 923	114 599	37 323	-
Engagement net sur opération autres	-	-	-	-

Notionnels en GWh	31/12/2017	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	25 132	16 930	8 202	-
Engagement net sur opération gaz	8 588	6 331	2 257	-
Engagement net sur opération autres	-	-	-	-

Au 31 décembre 2016 les engagements résultant de ces contrats étaient les suivants :

Notionnels en k€	31/12/2016	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	1 015 479	560 565	454 914	-
Engagement net sur opération gaz	107 825	87 148	20 677	-
Engagement net sur opération autres	-	-	-	-

Notionnels en GWh	31/12/2016	< 1 an	> 1an et < 5ans	> 5 ans
Engagement net sur opération électricité	29 272	15 668	13 604	-
Engagement net sur opération gaz	5 784	4 471	1 313	-
Engagement net sur opération autres	-	-	-	-

La juste valeur de ces instruments est la suivante :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Juste valeur des opérations à terme	201 320	222 618
Juste valeur des option d'achat	-	-

21.2 Cautions et nantissements

En milliers d'euros	31/12/2017	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Garanties Bancaires sur contrats énergie marché organisé	45 000	45 000	-	-
Garanties Bancaires sur contrats énergie OTC	79 037	79 037	-	-
Garanties Bancaires sur bail immobilier	476	-	-	476
Garanties Bancaires liées au réseau	16 330	16 245	-	85
Autres garanties bancaires	1 000	-	1 000	-
Total	**141 842**	**140 281**	**1 000**	**561**

Les garanties bancaires sur contrats énergie marché organisé représentent des garanties émises envers les contreparties financières de la Société sur les achats et reventes à terme d'électricité.

Les garanties bancaires sur contrats énergie OTC représentent des garanties émises envers les contreparties industrielles de la Société concernant les contrats long-terme mis en place et qui couvrent principalement des garanties de paiements.

Les garanties bancaires liées au réseau correspondent aux cautions émises envers les responsables des réseaux de transport et de distribution d'énergie, pour couvrir le risque de défaut de la Société en tant qu'acteur sur les réseaux français.

Certaines de ces garanties bancaires peuvent être tout ou partiellement contre garanties par des actionnaires. Cependant le montant ainsi contre garanti était nul au 31/12/2017, comme au 31/12/2016.

21.3 Factor

L'ensemble de la facturation des clients professionnels du périmètre historique de Direct Energie est subrogée auprès d'une société d'affacturage. La position des comptes liés à l'affacturage au 31 décembre 2017 est :

- fond de garantie : Néant
- compte courant débiteur avec le factor : 448 milliers d'euros

21.4 Crédit-bail

Au 1er décembre 2008, la Société a procédé à la cession de la partie mise en production de son ERP avec prise d'un crédit-bail sur le bien à partir de la date de cession au 1er décembre 2008. Cette cession s'était effectuée à la valeur nette comptable d'acquisition du bien à savoir 2 730 K€ (décomposé en 129 K€ de matériels informatiques et 2 602 K€ de licences et prestations de services liés à la mise en production). D'autres cessions et prises de crédit-bail, toujours relatives à l'ERP, ont été réalisées au cours de l'année 2009. Ces cessions ont été effectuées à la valeur nette comptable d'acquisition du bien pour un montant de 1 659 K€ (décomposé en 473 K€ de matériels informatiques et 1 186 K€ de licences et prestations de services liés à la mise en production). Les contrats relatifs aux cessions de matériels informatiques sont venus à échéance en 2012, les autres au cours de l'année 2013 et 2014. Les matériels informatiques ainsi acquis ont été mis au rebut, les licences sont en revanche toujours utilisées.

Au cours de l'exercice 2013, un nouveau contrat de crédit-bail a été conclu, il concerne du matériel informatique pour un montant de 100 K€.

Au cours de l'exercice 2014, deux nouveaux contrats de crédit-bail ont été conclus, ils concernent du matériel informatique pour un montant total de 304 K€.

Au cours de l'exercice 2015, deux nouveaux contrats de crédit-bail ont été conclus, ils concernent du matériel informatique pour un montant total de 382 K€ et le contrat de matériel informatique conclu en 2013 a été cédé.

Au cours de l'exercice 2017, un nouveau contrat de crédit-bail a été conclu, il concerne du matériel informatique pour un montant total de 379 K€.

Le détail des engagements de crédit-bail est présenté dans le tableau suivant :

	2017	cumulées	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans	Total à payer	Prix d'achat résiduel
Matériel informatique	452	908	363	-	-	363	-
Licenses et prestations	-	4 501	-	-	-	-	-
Total	**452**	**5 409**	**363**	**-**	**-**	**363**	**-**

Le tableau ci-dessous présente les valeurs d'origine et les amortissements qui auraient été enregistrés, pour les contrats non échus, si les biens avaient été acquis par l'entreprise, ces amortissements sont calculés selon les modes et durées suivantes :

- Matériel informatique — Linéaire 3 ans
- Licences et prestations — Linéaire 5 ans

	Valeur brute	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Matériel Informatique	1 164	428	805	359
Licenses et prestations	3 788	-	3 788	-
Total	**4 952**	**428**	**4 593**	**359**

21.5 Autres engagements hors bilan.

Le rachat de la société Quadran, le 31 octobre 2017, est assorti d'un complément de prix résiduel d'un montant maximum de 72 millions d'euros, notamment lié au rythme de mise en service des parcs à venir d'ici mi-2019. Il sera payable en numéraire à hauteur d'un maximum de 13 millions d'euros, et par l'exercice de bons de souscriptions d'actions attachés aux nouvelles actions émises, dans la limite de 59 millions d'euros. Leur exercice, au prix unitaire de 49,205 euros, donnerait lieu à la création de 1 196 807 actions représentant une dilution d'environ 2,65% du capital social après émission.

Note 22. SITUATION FISCALE

22.1 Intégration fiscale

La Société a opté depuis le 1er janvier 2008 pour le régime d'intégration fiscale constitué dans les conditions prévues à l'article 223A du CGI.

Lors de la fusion, les sociétés Direct Energie Distribution et Direct Energie Génération ont rejoint le périmètre du groupe fiscal.

Au cours de l'exercice 2015, la société Direct Energie Distribution a été cédée.

Au cours de l'exercice 2016, la société 3CB, acquise le 30 décembre 2015 a rejoint le périmètre du groupe fiscal

Au titre de l'exercice 2017, le périmètre d'intégration fiscale est composé de Direct Energie, société de tête du groupe fiscal et de ses filiales intégrées Direct Energie Génération et 3CB.

La convention d'intégration fiscale conduit les filiales du groupe fiscal à constater une charge d'impôt équivalente à celle qu'elles supporteraient en l'absence d'intégration fiscale.

22.2 Allègements de la dette future d'impôt

Le taux d'impôt retenu pour le calcul de la fiscalité différée de Direct Energie est de 33% 1/3.

		Impôts différés	
Situation au 31/12/2017	Base de calcul	Actif	Passif
Déficits reportables fiscalement	**179 134**	**59 711**	-
Déficits propres Poweo Direct Energie	-	-	
Déficits imputables sur base élargie	18 019	6 006	
Déficits du groupe fiscal	161 115	53 705	
Décalages certains	**40 780**	**13 593**	-
Provision Porticip. effort construction	82	27	
Subvention équipement	639	213	
Provisions non déductibles	27 033	9 011	
Frais acquisition titres	6 652	2 217	
Provision C3S	2 278	759	
Dépréciation des créances clients	4 097	1 366	
Total	**219 915**	**73 305**	-

Note 23. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

En application des modalités du traité de fusion, les engagements de Poweo envers ses optionnaires en cours d'acquisition ont été conservés et les plans d'options de souscription d'actions et de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise mis en place par Direct Energie antérieurement à la fusion ont été maintenus sans changement par la Société.

Ces plans sont dénouables en actions et l'acquisition des droits est soumise à des conditions de présence dans la société pour l'ensemble des plans.

23.1 Options de souscription d'actions

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions sont les suivantes :

	Date d'expiration	Prix d'exercice	Nombre d'option initial
Plan Poweo du 20/07/2007	19/07/2017	37,87	88 850
Plan Poweo du 18/07/2008	17/07/2018	26,50	175 000
Plan Poweo du 10/09/2008	09/09/2018	26,50	25 250
Plan Poweo du 21/08/2009	21/08/2019	29,00	300 000
Plan Direct Energie du 06/04/2012	06/04/2019	7,48	897 965
Plan Direct Energie du 20/12/2012	20/12/2019	4,77	511 000
Plan Direct Energie du 16/07/2014	16/07/2021	9,00	425 000
Plan Direct Energie du 10/12/2014	10/12/2021	12,00	270 000
Plan Direct Energie du 15/12/2014	15/12/2021	9,00	10 000
Plan Direct Energie du 02/06/2015	02/06/2022	13,40	420 000
Plan Direct Energie du 14/12/2015	14/12/2022	19,00	312 500
Plan Direct Energie du 13/12/2016	13/12/2023	34,00	360 000
Plan Direct Energie du 20/04/2017	20/04/2024	37,00	40 000

Le détail des mouvements sur ces plans est le suivant :

Options en circulation au 31/12/2015	**2 654 440**
Dont options exerçables	*243 700*
Options attribuées	360 000
Options annulées	(30 500)
Options exercées	(705 896)
Options expirées	(56 000)
Autres mouvements	377 420
Options en circulation au 31/12/2016	**2 599 464**
Dont options exerçables	*1 544 464*
Options attribuées	40 000
Options annulées	(3 334)
Options exercées	(738 317)
Options expirées	(17 629)
Autres mouvements	-
Options en circulation au 31/12/2017	**1 880 184**
Dont options exerçables	*1 354 309*

Les caractéristiques et éléments de variations concernant les plans d'options de souscription d'actions de Direct Energie repris par la société ont fait l'objet d'un ajustement du nombre d'option et du prix d'exercice selon les modalités du traité de fusion, c'est-à-dire en fonction de la parité d'échange.

En 2016, les autres mouvements correspondent à la réintégration d'options de souscription d'actions de plans historiques Poweo, attribuées avant la fusion entre Direct Energie et Poweo en 2012, dont la Société avait constaté à tort l'expiration suite à la fusion. Cette réintégration est sans impact sur les comptes de la Société et a pour seule conséquence une augmentation du nombre d'instruments potentiellement dilutifs.

23.2 Attributions d'actions gratuites

Le 20 décembre 2012, le conseil d'administration de la Société a validé un plan d''attribution d'actions gratuites. Ce plan comprenait 711 000 actions gratuites dont la libération était fixée au 20 décembre 2014. L'attribution définitive a été constatée le 20 décembre 2014 par une augmentation de capital.

23.3 Bons de souscriptions de parts de créateur d'entreprise

Il n'y a plus de plans de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise encore en vigueur au 31 décembre 2016 et 2017.

24. LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En milliers d'euros	Valeur des titres		% capital détenu	Capital	Autres capitaux propres	Avances consenties	Chiffres d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés
	Brut	Provision							
Direct Energie Génération	17 500	13 257	100%	1 500	(1 111)	11 336	346	(46)	-
Direct Energie Belgium	100	-	100%	100	(17 732)	25 163	45 267	(7 364)	-
Ijenko	661	661	5%	1 664	2 298	-	1 198	(1 090)	-
3CB	44 434	-	100%	42 000	11 841	-	89 938	16 791	-
Mardinelle Energie	38 280	-	100%	74 062	(29 570)	-	75 152	6 212	-
Direct Energie Services	75	75	100%	75	29	302	476	17	-
Quadran	318 897	-	100%	8 261	50 660	41 261	24 387	2 416	-

Les informations au titre des filiales et participations correspondent à celles du dernier bilan connu.

En particulier, pour la société Ijenko, les informations correspondent à l'exercice 2013, les données relatives à l'exercice 2017 n'étant pas disponibles.

Note 25. ELEMENTS RELATIFS AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

Les éléments relatifs aux entreprises liées et entreprises associées sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Titres de participations	405 953	89 766
Créances rattachées à des participations	69 100	19 313
Créances clients et comptes rattachés	52 084	27 416
Autres créances	-	-
Emprunts et dettes financières divers	(3 936)	(6 931)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(48 013)	(10 853)
Produits Intérêts des comptes courants groupe	584	346
Reprises financières sur provisions	-	2 483
Charges Intérêts des comptes courants groupe	(70)	(166)
Dotations financières aux provisions	(9 926)	(3 868)

Toutes les transactions significatives effectuées par Direct Energie SA avec des parties liées ont été conclues à des conditions normales de marché.

Note 26. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Pour l'année 2017 la rémunération globale des dirigeants s'est élevée à 1.470.492 euros à laquelle s'ajoutent 10.681 euros d'avantages en nature.

Note 27. COMPTES CONSOLIDES

La Société publie des comptes consolidés. Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 comprend 275 sociétés dont Direct Energie.

EVENEMENTS POST CLÔTURE

Néant